TRAIL DU BUIS LE 16 OCTOBRE 2022

≻Circulation

La circulation sera temporairement réglementée sur :

- la RD 1075
- la RD 120

et sur les voies communales indiquées ci-dessous :

- Rue des Ecoles, chemin du Silo, chemin de Pré Chapelle, route de La Carle, chemin de l'Eygalière, rue de Chantabot, impasse des écoliers.

Cette réglementation sera applicable le dimanche 10 octobre 2021 de 8h30 à 14h30

➤Coupures ou déviations:

Sur les routes départementales et les voies communales ci-dessus des **coupures ou déviations ponctuelles** de circulation interviendront dans les deux sens de circulation pendant le départ des courses.

La mise en place de barrières sur les demi-chaussées, de rubalise et/ou de signaleurs sera faite aux intersections des voiries suivantes :

- Rue des Ecoles et giratoire du Stade
- Accès au parking de la Marelle par la rue de la Marelle
- RD 120 et chemin de Pré Chapelle
- Chemin du Gay et route de la Carle
- Route de la Carle, chemin de l'Eygalière, Rue Chantabot, Imp. De la Fontaine
- Rue de la Magnanerie, Place de l'église, rue de la Procession
- RD 1075, centre Bourg
- Traversée de la route du Grand Ratz
- Chemin des Bâtiers, Chemin des Combes

Lors du départ de la course, la circulation **sera temporairement interdite** et la **rue des Écoles** sera temporairement barrée entre la zone devant l'école maternelle et le giratoire du stade **de 8h50 à 9h40**.

L'accès à la rue des Ecoles sera fortement réduit pour la sécurité des coureurs jusqu'au départ des courses.

La circulation sur la **RD 120** sera déviée entre le giratoire du Stade et l'intersection du chemin de Pré Chapelle de **8h40** à **9h45**.

Tout au long de l'épreuve, la circulation sur la **RD 1075** dans la traversée du village sera régulée par des signaleurs qui réaliseront des coupures de courte durée lors du passage des coureurs.

L'accès aux commerces de la Buisse reste possible pendant la durée des épreuves.

D'autre part, le parcours va emprunter les voies suivantes :

➤Rue de la Magnanerie, rue de la Procession, chemin du Batiers, route des Combes, route du Grand Ratz, impasse de la Fontaine, Escalier Violet, rue de la Grande Montée.

La circulation ne sera pas réglementée sur les voies ci-dessus, nous incitons les usagers à la plus grande prudence !

≻Stationnement

Le stationnement sera réservé le dimanche 10 octobre de 6h à 15h aux organisateurs et participants de la course sur le parking de la salle polyvalente, sur le parking de l'entrée sud (parking du marché), sur le parking de la salle socio-éducative et devant et face à la rue Chantabot (face à la Boulangerie).

Merci pour votre compréhension!